

The CNRS logo consists of the lowercase letters 'cnrs' in a bold, sans-serif font, enclosed within a white circle. The background of the entire page is a gradient from yellow at the top to blue at the bottom, with a halftone dot pattern in the lower right corner.

# **RECRUTEMENT 2026**

# **CHARGES ET CHARGEES**

# **DE RECHERCHE**

**Dédié aux personnes en  
situation de handicap**

**Guide du candidat et de la candidate**



# Sommaire

<b>Quelles sont les étapes du recrutement ?</b> .....	<b>5</b>
1. Dépôt des candidatures .....	5
2. Notification des candidats non éligibles au recrutement par la voie contractuelle.....	5
3. Sélection des candidatures à auditionner .....	6
4. Envoi des convocations pour les entretiens.....	6
5. Auditions des personnes présélectionnées .....	6
6. Proposition de classement.....	6
7. Validation par le Comité de direction.....	7
8. Notification des résultats .....	7
9. Début du contrat.....	7
<b>Quel est le nombre de postes ?</b> .....	<b>7</b>
<b>Comment choisir la section ou la commission interdisciplinaire qui évaluera mon dossier ?</b> .....	<b>8</b>
<b>Comment postuler ?</b> .....	<b>10</b>
Comment remplir le formulaire ?.....	10
Quels sont les documents demandés ? .....	11
1. Votre Curriculum Vitae (CV) – A transmettre en pièce jointe .....	11
2. Rapport sur les travaux effectués - A transmettre en pièce jointe .....	12
3. Votre projet de recherche - A transmettre en pièce jointe .....	12
4. La liste complète de vos productions scientifiques - A transmettre en pièce jointe....	13
5. Choix de quelques-unes (maximum 7) de vos productions scientifiques les plus significatives - A transmettre en pièce jointe .....	13

6. Le rapport de votre jury de thèse (obligatoire si la thèse a été soutenue en France) - A transmettre en pièce jointe.....	13
7. Le mémoire de thèse (facultatif mais conseillé) .....	14
8. Votre diplôme - A transmettre en pièce jointe.....	14
9. Justificatif de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.....	15
<b>Quelle est la prochaine étape concernant ma candidature ? .....</b>	<b>16</b>
<b>Comment se déroule l'entretien ? .....</b>	<b>16</b>
1. Convocation.....	16
2. L'entretien.....	17
<b>Ai-je droit à des aménagements pour l'entretien ? .....</b>	<b>17</b>
<b>Quelle est l'issue de l'entretien ?.....</b>	<b>18</b>
Proposition de la commission .....	18
Validation par le Comité de direction .....	18
Notification des résultats de la campagne recrutement chargé(e)s de recherche en situation de handicap.....	19
<b>Une fois que vous avez accepté le poste, quelle est la suite ? .....</b>	<b>19</b>
<b>Comment sont traitées mes données personnelles ? .....</b>	<b>20</b>

Le CNRS recrute en 2026 des chercheurs et chercheuses chargé(e)s de recherche (CR) en situation de handicap.

Le recrutement est établi par contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable une fois.

Au terme du contrat, le chercheur ou la chercheuse recruté(e) rédige un rapport puis est reçu(e) en entretien. Si ce dernier ou cette dernière obtient un avis favorable, il ou elle pourra accéder au statut de fonctionnaire.

Ce dispositif est encadré par les articles L 352-4 et R352-5 à 352-36 du code général de la fonction publique.

Son objectif est de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux emplois dans la fonction publique. Il s'adresse exclusivement aux candidats n'ayant pas encore le statut de fonctionnaire.

## **Quelles sont les étapes du recrutement ?**

### **1. Dépôt des candidatures**

**Du mardi 17 mars au vendredi 17 avril 2026 à 12h00 (heure de Paris)**

### **2. Notification des candidats non éligibles au recrutement par la voie contractuelle**

Les candidates et candidats qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité seront contactés par courriel par le Service Recrutement Intégration **du 28 avril au 5 mai 2026**.

### **3. Sélection des candidatures à auditionner**

Sélection réalisée par les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité National. **Du lundi 20 avril au lundi 18 mai 2026**

### **4. Envoi des convocations pour les entretiens**

Les candidates et candidats sélectionné(e)s par les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité National recevront, par courrier, de la part du Service Recrutement Intégration les convocations aux entretiens **à partir du 19 mai 2026.**

### **5. Auditions des personnes présélectionnées**

Les entretiens se déroulent du **lundi 1<sup>er</sup> juin au vendredi 26 juin 2026**, pour les candidates et candidats retenu(e)s à l'étape précédente. Les résultats des entretiens seront transmis aux membres du jury d'admission.

### **6. Proposition de classement**

Proposition établie par le jury d'admission des commissions interdisciplinaires le **lundi 6 juillet 2026.**

## 7. Validation par le Comité de direction

Le Comité de direction du CNRS définit la liste des lauréates et lauréats et leur affectation.

## 8. Notification des résultats

Information transmise par courrier aux candidats et candidates admis(es) et non admis(es) : **du vendredi 24 juillet au vendredi 31 juillet 2026.**

## 9. Début du contrat

1<sup>er</sup> novembre 2026, prise de fonction des candidates et candidats admis (CDD 1 an).

## Quel est le nombre de postes ?

Pour 2026, les **16 postes** de chargé et chargée de recherche sont répartis de la manière suivante :

CNRS Biologie 2 postes

CNRS Chimie 2 postes

CNRS Écologie & Environnement 1 poste

CNRS Sciences humaines & sociales 2 postes

CNRS Sciences informatiques 1 poste

CNRS Ingénierie 2 postes

CNRS Mathématiques 1 poste

CNRS Physique 2 postes

CNRS Nucléaires et Particules 1 poste

CNRS Terre & Univers 2 postes

# Comment choisir la section ou la commission interdisciplinaire qui évaluera mon dossier ?

- 1- Choisir l'[Institut](#) du CNRS en adéquation avec son projet de recherche.
- 2- Puis, choisir parmi la ou les section(s) et la ou les commission(s) interdisciplinaire(s) (CID) auxquelles cet Institut est rattaché, celle(s) en adéquation avec son projet de recherche. [Liste des sections](#) et [Liste des commissions interdisciplinaires \(CID\)](#)

Par exemple pour le CNRS Chimie, cela concerne :

- Les sections **8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 22 et 30,**
- Les CID **52 et 54.**


### 3 - Comparer son projet avec les thématiques des sections

Le périmètre scientifique de chaque section et chaque commission interdisciplinaire est défini par son intitulé et par une liste de **mots-clés** qui détaille son champ d'expertise.

Ces mots-clés sont situés dans la page de chaque section ou commission interdisciplinaire ([Liste des sections](#) et [Liste des commissions interdisciplinaires \(CID\)](#)). Il suffit de cliquer sur le numéro de la section à gauche du tableau pour obtenir la liste des mots clés rattachés à la section et aux commissions interdisciplinaires. Vous trouverez un exemple ci-dessous :

#### Les sections

[Présentation](#) [Liste des sections](#) [Evaluation et avis](#) [Critères d'évaluation](#) [Motions](#) [Calendriers](#) [Sièges vacants](#)



Section	Intitulé	Institut(s) principal(aux)	Institut(s) secondaire(s)
01	Mathématiques et interactions des mathématiques	INSMI	/
02	Sciences informatiques : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations	INS2I	/
03	Sciences informatiques : signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel	INS2I	INSIS
04	Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos	IN2P3	/
05	Physique théorique : méthodes, modèles et applications	INP	/
06	Physique des atomes, molécules et plasmas. Optique et lasers	INP	INSIS

## Section 22 : Biologie moléculaire et structurale, biochimie

Institut pilote : INSB

Instituts secondaires : INC

### Mots clés

- Structure des macromolécules, relations séquences/structures/fonctions/évolution
- Biologie structurale intégrative : caractérisation structurale à haute résolution (cryomicroscopie électronique, cristallographie, RMN), AFM, imageries et spectroscopies en relation avec les propriétés fonctionnelles des macromolécules biologiques ; approches corrélatives.
- Biologie structurale cellulaire, cryo-electron tomography, RPE in cellulo, RMN in cellulo
- Analyse structurale et fonctionnelle des molécules uniques ou des assemblages moléculaires
- Dynamique des macromolécules et de leurs complexes, processus hors équilibre
- Bases moléculaires et structurales des fonctions des acides nucléiques
- Bioinformatique structurale, dynamique, modélisation et évolution moléculaire
- Génie des protéines et ingénierie de la fonction des macromolécules
- Mécanismes enzymatiques, enzymologie
- Interaction ligand-protéine, mécanismes allostériques, conception d'effecteurs moléculaires/drug design
- Membranes et protéines membranaires, structures, mécanisme moléculaire des transports à travers les membranes biologiques, bioénergétique
- Protéomique et approches systémiques des assemblages supramoléculaires et des modifications post-traductionnelles
- Approches biophysiques et biochimiques pour décrire le fonctionnement et la dynamique des molécules ou des assemblages biologiques dans leurs environnements naturels ou reconstitués
- Structures, assemblages et mécanismes dans la transduction du signal, dans l'expression, la régulation et la réparation des gènes
- Microbiologie et virologie moléculaire et structurale
- Métabolismes bactériens intra ou inter-espèces
- Voies métaboliques et processus de biosynthèse, réseaux métaboliques, approches systémiques du métabolisme cellulaire, en lien ou non avec les processus pathologiques.)
- Structures et fonctions des glycanes et des enzymes associées à leur biosynthèse et leurs modifications
- Biologie synthétique, conception de nouveaux systèmes biologiques, altération contrôlée des voies métaboliques et de voies de production de macromolécules, biosenseurs

### Composition de la section

[Annuaire des membres de la section](#)

Vous disposez par ailleurs ci-après du récapitulatif de l'ensemble des mots clefs de toutes les sections et CID.

### Au format PDF

- Sections :

<https://www.cnrs.fr/comitenational/Actualites/RenouvellementSection2529/Sections-Mandat-2025-2029.pdf>

- CID :

<https://www.cnrs.fr/comitenational/Actualites/RenouvellementSection2529/CID-Mandat-2025-2029.pdf>

### Au format Excel

- Sections:

<https://www.cnrs.fr/comitenational/Actualites/RenouvellementSection2529/Sections-Mandat-2025-2029.xlsx>

- CID:

<https://www.cnrs.fr/comitenational/Actualites/RenouvellementSection2529/CID-Mandat-2025-2029.xlsx>

Il est tout à fait possible que votre projet corresponde à **plusieurs sections ou commissions interdisciplinaires**.

Dans ce cas, vous pouvez présenter votre candidature auprès d'**une ou plusieurs sections et commissions interdisciplinaires en fonction de votre ou vos projet(s) de recherche**. Un formulaire de candidature devra alors être rempli par section et/ou commission interdisciplinaire.

## Comment postuler ?

### Comment remplir le formulaire ?

Vous avez **deux possibilités** :

- Par la voie électronique en remplissant un formulaire en ligne ;

Ou

- Par mail en envoyant le formulaire au format PDF complété à l'adresse mail suivante : [cnrs-handicap.correspondant.national@cnrs.fr](mailto:cnrs-handicap.correspondant.national@cnrs.fr)

## Quels sont les documents demandés ?

Merci de bien vouloir nous fournir tous ces documents au **format PDF**.

- Curriculum-Vitae (CV)
- Rapport sur les travaux effectués
- Projet de programme de recherche
- liste complète de vos productions scientifiques
- Productions scientifiques les plus significatives (maximum 7)
- Rapport de votre jury de thèse (obligatoire si la thèse a été soutenue en France)
- Mémoire de thèse (facultatif mais conseillé)
- Copie du diplôme requis pour postuler au poste de chargé de recherche en situation de handicap
- Tout document justifiant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap et permettant d'accéder à cette modalité de recrutement (article 352-4 du code général de la fonction publique)

### **1. Votre Curriculum Vitae (CV) – A transmettre en pièce jointe**

- Les enseignements suivis et les diplômes acquis
- Les diverses activités exercées et les fonctions occupées pendant et après la thèse
- Les séjours de longue durée à l'étranger (supérieur à 6 mois)

## **2. Rapport sur les travaux effectués - A transmettre en pièce jointe**

Indiquez un résumé des travaux effectués de 12 lignes maximum.

En complément, vous devez joindre à votre dossier de candidature, un document plus complet afin de présenter de manière plus détaillée les travaux qui vous semblent les plus significatifs.

## **3. Votre projet de recherche - A transmettre en pièce jointe**

Présentez de manière claire et structurée votre projet de recherche et son intérêt scientifique.

La présentation du projet de recherche est libre. Le nombre de pages doit être compris entre 10 et 20.

Le projet de recherche doit cibler un ou plusieurs laboratoires du CNRS que vous devez indiquer dans ce formulaire (cf partie D « Section ou commission interdisciplinaire (CID) »).

Le projet peut éventuellement être accompagné de l'avis de personnalités scientifiques.

#### **4. La liste complète de vos productions scientifiques - A transmettre en pièce jointe**

Sur un document libre, merci d'indiquer l'ensemble de vos productions scientifiques.

#### **5. Choix de quelques-unes (maximum 7) de vos productions scientifiques les plus significatives - A transmettre en pièce jointe**

**Exemples** : publications, conférences, invitées, rapports, logiciels, bases de données) sur l'ensemble de votre carrière (références complètes), en appui à votre rapport d'activité ou à votre projet.

#### **6. Le rapport de votre jury de thèse (obligatoire si la thèse a été soutenue en France) - A transmettre en pièce jointe**

Veillez à ce que le document mentionne :

- L'intitulé de la thèse
- Le nom du directeur de thèse
- La date de soutenance
- Le nom du laboratoire d'accueil

## 7. Le mémoire de thèse (facultatif mais conseillé)

## 8. Votre diplôme -A transmettre en pièce jointe

Diplômes admis :

- **Doctorat** prévu à l'article L 612 7 du code de l'éducation doctorat d'État ou de 3ème cycle
- **Diplôme de docteur ingénieur**
- Diplôme d'études et de recherche en sciences odontologiques (**DERSO**)
- Diplôme d'études et de recherche en biologie humaine (**DERBH**)
- **Titre universitaire étranger**

Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger, deux options s'offrent à vous :

- Le centre ENIC-NARIC France délivre des attestations de comparabilité et de reconnaissance d'études. Attention : le délai pour l'obtention est de 4 mois maximum.
- L'instance d'évaluation compétente de l'établissement se charge de vérifier que vos titres et travaux scientifiques sont équivalents au niveau de diplôme exigé.

En cas d'absence de diplômes exigés, vous pouvez également postuler si vous pouvez justifier vos titres et travaux scientifiques.

L'instance d'évaluation compétente de l'établissement se charge de vérifier que vos titres et travaux scientifiques sont équivalents au niveau de diplôme exigé à savoir le doctorat prévu à l'article L612-7 du code de l'éducation ou titre équivalent.

## **9. Justificatif de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap**

Exemples de titres admis :

- Décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées  
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'attribution de l'Allocation aux Adultes Handicapés (**AAH**)
- **Notification officielle mentionnant le taux d'incapacité**
- **Notification d'attribution de la pension d'invalidité**
- Décision d'attribution de la **pension d'invalidité** à condition que l'invalidité réduise **au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain**
- Décision d'attribution d'une **pension militaire d'invalidité et des victimes de la guerre**
- Décision d'attribution d'une **allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux**

**sapeurs-pompiers volontaires** en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service

- La Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant la **mention "invalidité"**

## Quelle est la prochaine étape concernant ma candidature?

**Les candidates et candidats qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité** seront contacté(e)s par courriel.

**Les candidates et candidats admissibles** seront contacté(e)s pour l'entretien par courrier.

## Comment se déroule l'entretien ?

### 1. Convocation

Les candidates et candidats admis à poursuivre après étude de leur dossier, recevront une convocation **entre quinze jours et trois semaines avant la date prévue de l'audition.**

La convocation indiquera l'heure, la durée, les modalités de l'audition.

**Les candidats ou candidates qui sont dans les situations suivantes sont invités** à écrire à : [drh-seri.concours-examens@cnsr.fr](mailto:drh-seri.concours-examens@cnsr.fr).

- Vous n'avez pas reçu de convocation dans la semaine précédant le début des auditions

- Vous avez besoin d'un aménagement pour votre épreuve

## 2. L'entretien

Suite à réception de la convocation, les candidats et candidates se présenteront à **l'entretien** qui se déroulera **en visioconférence**. Tout candidat ou candidate peut demander à ce que l'entretien se déroule en présentiel.

Le respect de l'horaire est impératif. L'entretien **se déroule en français**, mais **une partie peut, sur décision de la commission de recrutement, se dérouler en anglais**. Les personnes candidates en sont informées via la convocation.

La commission est composée de tout ou partie des membres de la section ou de la commission interdisciplinaire choisie par le candidat et inclut systématiquement le référent handicap de la section ou de la commission interdisciplinaire sollicitée.

L'épreuve orale comprend un **temps d'exposé portant sur les travaux effectués et leur programme de recherche** et sera suivi d'un entretien avec les membres de **la commission**.

## Ai-je droit à des aménagements pour l'entretien ?

Il est possible de faire une demande d'aménagements **directement dans votre dossier de candidature ou au plus tard trois semaines avant l'audition**, en y joignant les **justificatifs associés** (certificat médical établi par le médecin agréé).

Le certificat médical devra avoir été rédigé **moins de 6 mois** avant l'entretien et préciser la nature des aides humaines et techniques ainsi que les aménagements nécessaires dont vous avez besoin pour l'épreuve ([Articles R352-1 à R352-4 du code général de la fonction publique](#)).

Ces aménagements peuvent permettre de bénéficier, par exemples :

- De plus de temps lors de l'entretien
- De pauses
- D'une aide humaine (exemple : interprète langue des signes française)
- D'une aide technique (exemple : sous-titrage)

## Quelle est l'issue de l'entretien ?

### Proposition de la commission

Après délibérations, la commission de recrutement propose une liste **des candidates et candidats retenu(e)s auprès du jury d'admission** des commissions interdisciplinaires **qui se réunira le 6 juillet**

### Validation par le Comité de direction

Le Comité de direction du CNRS définit ensuite la liste des lauréates et lauréats et leur affectation.

## **Notification des résultats de la campagne recrutement chargé(e)s de recherche en situation de handicap**

Les candidates et candidats, qu'elles ou ils soient retenu(e)s ou non, recevront une notification par courrier entre le **vendredi 24 juillet et le vendredi 31 juillet 2026**. Les candidates et candidats retenu(e)s devront confirmer leur acceptation du poste en retournant le coupon-réponse joint à leur courrier.

## **Une fois que vous avez accepté le poste, quelle est la suite ?**

Vous serez contacté(e) par le service des ressources humaines de la délégation à laquelle votre laboratoire est rattaché pour élaborer votre contrat et préparer votre arrivée.

Liste des [Délégations régionales du CNRS | CNRS](#)

Les informations nécessaires à l'élaboration de votre contrat seront demandées par le service ressources humaines de votre délégation lors de cette prise de contact.

Vous bénéficierez d'une rémunération équivalente à celle servie aux chargé(e)s de recherche stagiaires issus du concours externe. Elle sera déterminée à partir des documents transmis et de l'analyse de l'ensemble de votre parcours (article R.352-13 du code général de la fonction publique).

Si vous avez besoin d'aménagements sur le lieu de travail et à votre domicile (en cas de télétravail), vous pourrez exprimer vos besoins à la visite médicale organisée durant les premières semaines de votre contrat de travail.

Le référent handicap rattaché à votre délégation vous accompagnera ensuite pour la mise en œuvre de ces aménagements.

## Comment sont traitées mes données personnelles ?

### Objet du traitement

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la direction des ressources humaines, 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris.

La déléguée à la protection des données du CNRS peut être contactée pour toute question sur la protection des données personnelles. Ses coordonnées sont les suivantes :

CNRS Service protection des données, 2 rue Jean Zay, 54519 Vandœuvre-lès-Nancy :  
[dpd.demandes@cnrs.fr](mailto:dpd.demandes@cnrs.fr)

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées pour la finalité suivante : recrutement externe.

La base légale du traitement est le respect de la **réglementation en matière de recrutement des personnes en situation du handicap** (articles L.352-4 et R.352-5 à R.352-36 du code général de la fonction publique).

Les catégories de données traitées, en tout ou partie, selon le rôle des personnes concernées dans le processus, sont les suivantes :

- Données d'identification
- Données relatives à la vie personnelle, dont l'adresse, les coordonnées téléphoniques,
- Données relatives à la vie professionnelle : le parcours professionnel, les fonctions occupées
- Données relatives à la reconnaissance administrative du handicap
- Les logs de connexion au formulaire de candidature

Pour les personnes souhaitant un aménagement d'épreuve, l'information ouvrant cette possibilité.

Les personnes concernées : candidats et candidates chercheurs au recrutement dérogatoire par voie contractuelle pour les personnes en situation de handicap, les membres du jury.

#### **Destinataire des données :**

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataire de tout ou partie des données :

Au CNRS : la direction des ressources humaines dont le Service Responsabilité Sociale Employeur et le Service Recrutement et Intégration, le Secrétariat général du Comité national, les membres des jurys d'admissibilité et d'admission, le comité de direction, les services ressources humaines des délégations régionales ;

- En dehors du CNRS : les prestataires extérieurs sollicités pour le système d'information, les autorités de contrôle.

En application de la réglementation en vigueur sur l'égalité des chances dans l'accès aux emplois publics et sur la diversité des recrutements, le CNRS transmet les données personnelles prévues par les textes au service statistique en charge de la fonction publique (SDessi) à des fins de production d'études et de statistiques anonymes.

Le service statistique du ministère de la fonction publique est susceptible de vous interroger de manière strictement confidentielle et séparée de l'organisation du concours et sans incidence sur leur déroulement.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la présentation détaillée du projet sur le page : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/enquetes-statistiques>

#### **Durée de conservation de vos données :**

Vos données à caractère personnel seront conservées pour une durée maximale de : 1 an après l'extinction des voies de recours. Au-delà, elles sont archivées conformément au Code du patrimoine.

#### **Droit des personnes**

Vous disposez des droits suivants pour l'utilisation qui est faite de vos données :

- Le droit d'opposition : vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données,
- Le droit d'accès et de rectification de vos données,
- Le droit d'effacement
- Le droit à une utilisation restreinte lorsque vos données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus utiles

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la direction des ressources humaines du CNRS : 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris ou à l'adresse : [drh\\_rgpd@cns.fr](mailto:drh_rgpd@cns.fr).

Vous pouvez contacter également votre DPD à l'adresse mentionnée plus haut.

Si vous estimez, après avoir contacté le CNRS, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.

**En cas de questions relatives aux modalités de recrutement**, merci de vous adresser à [drh-seri.concours-examens@cns.fr](mailto:drh-seri.concours-examens@cns.fr) en mettant en copie [cns-handicap.correspondant.national@cns.fr](mailto:cns-handicap.correspondant.national@cns.fr)

**CNRS – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Service recrutement et intégration**

[drh-seri.concours-examens@cnrs.fr](mailto:drh-seri.concours-examens@cnrs.fr)

**Service responsabilité sociale employeur**

[cnrs-handicap.correspondant.national@cnrs.fr](mailto:cnrs-handicap.correspondant.national@cnrs.fr)

CNRS

3 rue Michel-Ange

75794 Paris Cedex 16

01 44 96 40 00

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)